



### **Présentation**

Le jardin d'enfants accueille les enfants dès 3 ans.

Ils sont accueillis à la demi-journée pour des activités créatives, cognitives et sensorielles.

L'objectif est de permettre à l'enfant une première expérience de socialisation positive et enrichissante qui le préparera au mieux à son entrée à l'école.



### **Prise en charge**

De 3 ans jusqu'à l'entrée à l'école enfantine.

### **Heures d'ouverture**

Le jardin d'enfants est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 11h20 et de 13h40 à 16h20, sauf le mercredi après-midi.

### **Fermeture annuelle et congés spéciaux**

Les congés du jardin d'enfants sont les mêmes que ceux des écoles enfantines de la ville de Sion.

Pour plus de renseignements, voir le [planning](#) des écoles de Sion.

### **Encadrement**

Une éducatrice diplômée et une stagiaire pour maximum 12 enfants.

### **Objectifs de la structure**

- Gérer la séparation (adaptation progressive, écoute des besoins de l'enfant).
- Socialisation, trouver sa place dans le groupe, interagir avec ses pairs.
- Participer avec plaisir aux activités créatrices, éveil musical, exercer le langage, exercer la motricité fine et globale.
- Moments d'animation en groupe et jeux libres (relation individuelle avec l'adulte et avec les autres enfants).
- Travail des pré-requis pour l'entrée à l'école.

## Documents utiles

- Règlement de Milou



- Le goûter chez Milou



- Formulaire d'inscription



- Tarifs



- Planning des congés/vacances



- Projet éducatif



- Informations diverses



## Jardin d'enfants Milou

## Photos

## Plan d'accès

Av. Maurice-Troillet 127

1950 Sion

Tél: 027/323.38.75

E-mail: [milou.sion@hotmail.ch](mailto:milou.sion@hotmail.ch)

Responsable: Catherine Moix



JARDIN D'ENFANTS "MILOU"



Av. Mce-Troillet 127, 1950 SION

☎ 027/323.38.75

e-mail : milou.sion@hotmail.ch

## **HORAIRES**

Le jardin d'enfants est ouvert du lundi au vendredi :

9h à 11h30 & de 13h40 à 16h30, sauf le mercredi après-midi.

Les parents viennent chercher les enfants à 11H20 et 16H20.

Les congés du jardin d'enfants sont les mêmes que ceux des écoles enfantines de la ville de Sion.

## **Prise en charge :**

### **Les enfants malades, fiévreux et contagieux ne sont pas admis.**

Si vous le désirez, votre enfant peut fêter son anniversaire avec ses amis de MILOU, il vous suffit de m'avertir et d'apporter le matériel nécessaire à la fête.

En principe, les enfants sont inscrits pour toute l'année scolaire. L'adaptation au jardin d'enfants, l'acquisition des règles de vie en société, la connaissance des autres enfants, se fait au fil des mois et demande à votre enfant un investissement. En le laissant progresser et trouver sa place au cours de l'année vous respectez et reconnaissez ses efforts et lui donnez la possibilité de vivre une expérience complète.

De plus, la prise en charge et les exigences de l'équipe éducative évoluent en cours d'année pour s'adapter au développement de l'enfant et l'amener à être prêt pour son entrée à l'école infantine. La prise en charge est pensée comme une évolution progressive. Ainsi les exigences, les activités seront différentes en fonction de l'avancement de l'année scolaire.

## **ARRIVEES – DEPARTS.**

l'arrivée du matin se fait à **9h00 précises** et l'après-midi **entre 13h40 et 14h00.**

Les parents sont invités à entrer pour aider leur enfant à se préparer.

**A 11H20 et 16H20** la porte d'entrée sera ouverte et les parents entreront pour préparer leur enfant. L'équipe éducative sera à disposition pour répondre aux questions des parents et les renseigner sur le déroulement de la demi-journée écoulée. Les enfants ne seront pas autorisés à sortir du jardin d'enfants sans un adulte responsable.

Les parents doivent nous indiquer la personne qui viendra chercher l'enfant. Nous ne laisserons pas l'enfant quitter Milou avec une personne inconnue. Sans indication particulière, nous considérons que les deux parents sont à même de venir chercher leur enfant. Les parents séparés ou divorcés doivent nous indiquer par écrit si des mesures spécifiques sont à prendre.

### **MATERIEL A PRENDRE**

Merci de fournir à votre enfant **un petit sac à dos** (avec son prénom) dans lequel il mettra **une paire de pantoufle** (avec son prénom) et **un petit goûter sain**, qu'il déposera dans la corbeille prévue à cet effet sur le bureau.

Nous boirons de l'eau pendant le goûter.

**Chaque parent est tenu de nous signaler par écrit les allergies ou intolérances éventuelles. Nous déclinons toute responsabilité en cas de non-respect de cette règle.**

### **ECOLAGE**

- **L'écolage est payable au début de chaque mois, directement chez Milou** Une quittance vous sera remise, elle vous servira d'attestation pour les impôts
- La direction se permettra de suspendre la prise en charge de l'enfant en cas de non-paiement dans les délais.
- **Aucune réduction n'est accordée en cas d'absence.** Toutefois, si l'absence a été excusée (par téléphone) il est possible de remplacer la ou les demi-journées en fonction des disponibilités de Milou. Ces remplacements ne sont pas cumulables et sont à prendre dans les plus courts délais.
- **Toute absence non excusée ne donne pas droit à un remplacement.**
- **Toute absence de 3 semaine non excusée entraîne l'annulation de l'inscription.**
- **Tout mois commencé est dû.**

Seules les vacances d'été ne sont pas comprises dans l'écolage.

Une réduction de 10% est accordée au 2<sup>ème</sup> enfant de la même famille.

Les parents qui désirent retirer leur enfant du jardin d'enfants doivent en avertir au minimum le mois précédent le départ.

### **COLLABORATION**

Pour une bonne prise en charge de votre enfant, nous vous prions de nous informer de tous les événements importants de sa vie, ceci afin de mieux comprendre son comportement et de pouvoir au mieux répondre à ses besoins.

*Nous sommes ouvertes au dialogue et souhaitons vivement entretenir contacts et collaboration avec les parents.*

*Catherine Moix, directrice*

JARDIN D'ENFANTS "M I L O U"



Av. Mce-Troillet 127, 1950 SION

☎ 027/323.38.75

e-mail : milou.sion@hotmail.ch

### *Règlement*

*Par ma signature j'atteste avoir pris connaissance du  
règlement et m'engager à le respecter  
Lu et approuvé*

*Nom de l'enfant :*

.....

*Date & signature des parents :*

.....

*Veillez me retourner cette feuille signée.*

**Jardin d'enfants MILOU**  
 Av Maurice-Troillet 127 - 1950 Stou  
 027-323.38.75 e-mail : milou.stou@hotmail.ch  
**Bulletin d'inscription**



Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_  
 Né(e) le : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 e-mail : \_\_\_\_\_  
 Pédiatre : \_\_\_\_\_

Allergies, intolérances, remarques :  oui, lesquelles ?  non

Nom du Père : \_\_\_\_\_  
 Prénom : \_\_\_\_\_  
 Profession : \_\_\_\_\_  
 Tél. privé : \_\_\_\_\_  
 Portable : \_\_\_\_\_  
 Nom de la mère : \_\_\_\_\_  
 Prénom : \_\_\_\_\_  
 Profession : \_\_\_\_\_  
 Tél. privé : \_\_\_\_\_  
 Portable : \_\_\_\_\_

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeu	Vendredi
Matin					
Après-midi					

## Le goûter chez MILOU

En milieu de matinée et d'après-midi pour une durée de 15 à 20 mn, nous partageons à la même table un moment de détente que nous avons appelé le goûter.

### But:

- Moment de détente et de partage.

C'est l'occasion de partager ensemble un moment de détente, de partage et l'occasion de reprendre des forces.

- Occasion de parler ensemble

Comme les adultes se retrouvant autour d'un thé ou d'un apéritif, cet intermède nous offre l'opportunité de discuter à bâtons rompus sur divers sujets.

## Les parents nous indiqueront toute allergie ou intolérance alimentaire

### Compétences développées chez l'enfant :

développer le goût, découvrir les saveurs.

verbaliser le goût de ce qu'il mange, expliquer pourquoi il apprécie ce qu'il mange,

vocabulaire : connaître le nom de ce qu'il mange

cognitif : de quoi est composé ce qu'il mange, d'où cela provient

moteur : rester assis quelques instants, accepter quelqu'un à côté de soi, attendre son tour.

Autonomie : se laver les mains, lever ses manches, s'essuyer les mains, la bouche. - les enfants apprendront au cours de l'année à se servir seul et à gérer leur gobelet ( se servir, gérer la quantité, ne pas renverser son gobelet...)

## Pour le goûter nous vous prions de donner à votre enfant de petits en-cas sains

- Produit laitiers : fromage ou autre
- Fruits ou légumes
- Aliments salé
- Tartines
- Biscuits complets

### PAS DE BONBONS

De l'eau sera servie, veuillez ne pas apporter d'autre boisson

Signature des parents \_\_\_\_\_

**MERCI DE VOTRE COLLABORATION**



## Planning des fermetures

Les jours de congés du jardin d'enfants Milou sont basés sur les plans de scolarité de la Ville de Sion.

Vous trouverez ci-dessous le lien:

<http://www.sion.ch/particuliers/ecoles-formation/scolarite-obligatoire/plans-de-scolarite.xhtml>



JARDIN D'ENFANTS "M I L O U"



Av. Mce-Troillet 127, 1950 SION

☎ 027/323.38.75

e-mail : milou.sion@hotmail.ch

Tarifs année 2015-2016

**fréquentation**

**tarif**

1 demi-journée par semaine : 70.- par mois

2 demi-journées par semaine : 110.- par mois

3 demi-journées par semaine : 150.- par mois

4 demi-journées par semaine : 190.- par mois

5 demi-journées par semaine : 210.- par mois

l'écolage se paie au début du mois, directement chez Milou

Les vacances scolaires sont comprises dans l'écolage. (sauf en été)